

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

L'agriculture est un domaine en perpétuelle évolution. Les moteurs de cette dernière peuvent être à la fois scientifique, économique, politique, climatique...

En effet, Ecophyto 2018, le réchauffement climatique, l'arrivée de nouveaux fléaux agricoles, sont des éléments qui touchent les pratiques agricoles.

Face à ces changements la FDGDON travaille pour vous apporter des solutions qui s'inscrivent dans un progrès et un développement aussi nécessaire que durable.

Formation Certiphyto

Qu'est-ce que le Certiphyto ?

C'est un certificat personnel relatif à la préconisation, l'usage (vente et application) et l'achat des produits phytopharmaceutiques. Il sera obligatoire dès 2014.

Le Certiphyto garantit que les professionnels de l'application et de la distribution des produits phytopharmaceutiques sont formés à la réduction et à la sécurisation des pesticides, comme le prévoit l'axe 4 du plan Ecophyto 2018.

Le plan Ecophyto 2018 fixe pour objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires et de limiter l'impact de ces produits.

Où et quand ?

Un dispositif expérimental de délivrance de cette certification professionnelle individuelle vous est proposé par la FDGDON, sur nos différentes délégations durant l'année 2011.

Le Certiphyto obtenu lors de cette phase d'expérimentation est valable 10 ans.

Pour qui ?

Utilisations zones agricoles :

Décideur et opérateur en compte propre (Exploitant et salarié agricoles)

Décideur et opérateur pour le compte de tiers (chef et salarié d'entreprise de travaux agricoles ou de CUMA...).

Utilisations zones non agricoles :

Décideur et opérateur (paysagiste, agent des espaces verts des collectivités territoriales, routes...)

Conseil/Vente :

Conseil/vente en produits professionnels ou produits de jardinerie/amateurs.

Comment ?

La FDGDON assure l'obtention du Certiphyto par la voie D (voie D : formation de 2 à 5 jours suivant les catégories et mentions).

Cette formation complète garantit l'obtention directe du Certiphyto.



Yannick Robert responsable ATP

Pour plus d'informations, contactez Yannick Robert : 06 92 288 596

La mise en place d'une pépinière en Protection Biologique Intégrée

En Protection Biologique Intégrée, l'utilisation du matériel végétal sain est vivement conseillée. En effet, la qualité sanitaire des plants dès la plantation permet d'éviter des traitements prématurés en début du cycle (risque de phytotoxicité). De plus, la culture gagne en longévité.

Deux possibilités à disposition



Opter pour l'achat de plants dans des pépinières agréées et Certifiées S.O.C

Pépiniéristes et établissement semenciers :

Pépinière Taillame : 28 ch. Anda, Ligne des Bambous, 97432 St Pierre - Tél : 02 62 38 53 75 (Agréé SOC pour les plants maraîchers et CAC pour les plants d'agrumes).

Pépinières Tullus : 20 ch. Bassin Martin, 97410 St Pierre Tél : 02 62 25 63 21 (Agréé SOC pour les plants maraîchers et CAC pour les plants d'agrumes).

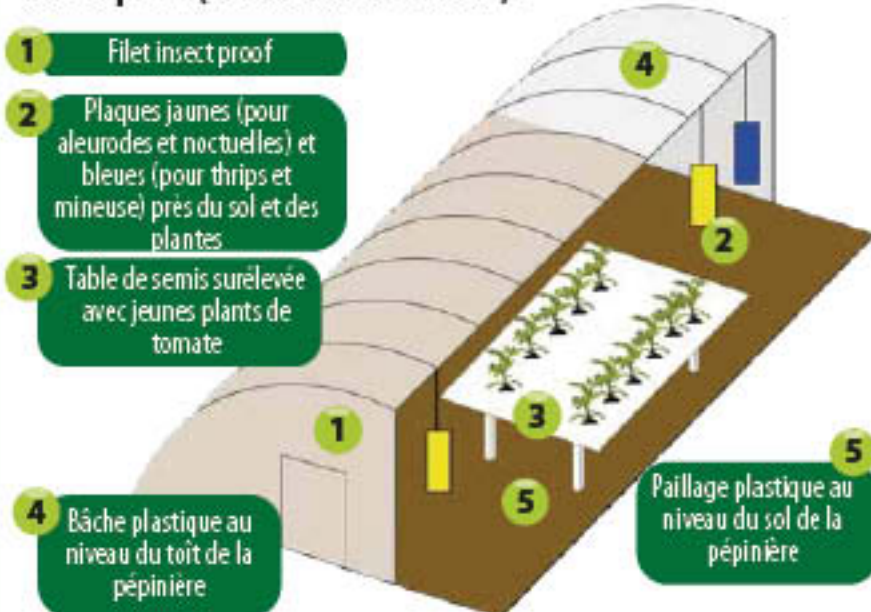
Pépinières Olivier Prugnières : 10 ch. Grégoire, 97410 St Pierre - Tél : 06 92 68 15 62 (Agréé SOC sur plants maraîchers).

SCEA H.G.M : rte Bellevue, 97450 St Louis - Tél : 02 62 26 17 34 (Agréé SOC sur plants maraîchers).

SEMOI : Semences de l'Océan Indien - 16 ch. boeuf mort, 97419 La Possession - Tél : 02 62 22 31 89 (Production et vente de semences).

EARL SemiSud (LEBRETON Yannick) : 12, chemin de la Forêt Pont d'Yves 97430 Le Tampon - Tél : 0692 86 18 14

Produire ses plants dans une pépinière aux normes avec Insect-proof (cf. schéma ci-dessous).



Paillage plastique en bon état, hermétique et sec au niveau du sol. L'absence ou un mauvais paillage avec la présence de flaques d'eau favorise l'installation des : champignons du sol (Fusariose, Phytophthora et autres) bactéries (Flétrissement bactérien, chancre à Erwinia, moelle noire)

Désherbage mécanique à l'intérieur et aux abords de la serre de production et de la pépinière. Les mauvaises herbes sont des réservoirs de : Pucerons, Acariens rouges, Acariose bronzée, Tarsionèmes, Aleurodes, Flétrissement bactérien. Des problèmes dits physiologiques peuvent jouer sur la qualité des plants. Par exemple, le bon développement des racines peut être freiné par un surplus ou un trop peu d'arrosage, par une mauvaise qualité du terreau et par une température de l'eau élevée (tuyau exposé au soleil).

Les traitements homologués contre les aleurodes sur tomate sous abri et leur toxicité sur les insectes utiles.

Spécialité	Substance Active	Cible	Dose/Ha	Toxicité sur insectes utiles	Observations
SUPREME	acétamipride	Aleurodes	0,4 Kg	Oui	Toxicité > 15 jours
PLENUM 50 WG/CHESS Pro	pymétozine		0,4 Kg	Non	-
PLENUM 25 WP	pymétozine		0,8 Kg	Non	-
ADMIRAL	pyriproxifène		0,25 L	Oui	Toxicité : 7 jours à 15 jours selon l'auxiliaire
PREFERAL	Paecilomyces fumosoroseus		1 Kg	Non	Champignon entomopathogène
MYCOTAL	Verticillium lecanii		1 Kg	Non	Champignon entomopathogène
ACTARA/REASON/CAZOTARA WG	thiametoxam		0,4 Kg	Oui	Application en pré -floraison. Respecter un délai de 21 jours entre l'application et le début de la floraison. Délai avant récolte de 3 jours.
LIMOCIDE/PREV -VAM	huile essentielle d'orange		2 L	Oui	Autorisé uniquement sous serre
TEPPEKI	flonicamid		0,16 Kg	Non	En goutte à goutte